



Le 5 juin 2017

Maître Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice du Québec

PAR COURRIEL

Desserte policière de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes

Madame la Ministre,

Par la présente, nous souhaitons vous faire part de notre grande préoccupation relativement au projet de loi 138, et ce, puisque nous estimons que les villes et municipalités que nous couvrons à titre d'organisation policière pourraient ne pas recevoir la même compétence concurrente.

En effet, la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes protège les villes de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ainsi que les municipalités de Pointe-Calumet et de Saint-Joseph-du-Lac. Or, à la lecture du projet de loi 138, nous constatons que la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac n'est pas incluse dans les ajouts au 3^e paragraphe, 2^e alinéa.

Afin de contrer cette situation, nous sommes persuadés que l'inscription de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac à la liste des territoires à compétences concurrentes dans les districts de Terrebonne et de Laval réglerait ce potentiel problème de gestion de liaison judiciaire.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à cette situation afin notamment, nul doute que vous le comprendrez, d'éviter un impact sur nos coûts d'opération. Veuillez croire, Madame la Ministre, en l'expression de nos respects.

Le directeur par intérim,


Patrick Denis
/mpatenaude